



## Obtention de test adn paternité

Par **Elo**, le **28/06/2009** à **01:12**

Bonjour a vous,rn Je me permets d'écrire ici en espérant obtenir une réponse.rnrnVoila j étais avec une personne et quand j ai appris que je portais son enfant, j'ai décidé de me séparer de cette personne car de toute façon rien de concret n'était a envisager entre nous...rnrnJ'ai donc eu ma grossesse et mon accouchement seule.rnrnQuand cette personne a su que j'avais accouché il a repris contact par le biais de ma mere pour renoue contact avec son fils.rnrnDepuis cette personne ne vit plus dans ma région et a refais ça vie et se donne la peine de venir voir ses parent qui eux sont toujours dans le coin mais sans jamais donner ou prendre des nouvelles de son filsrnrnAvant qu'il ne refasse ça vie il se considérer comme le pere (il venait le voir) lui offrais des cadeaux etc...rnrnJe n'ai jamais été opposé a cela pour le bien de mon fils afin qu'il sache qui et son perernMais celui ci ne s'est jamais donner la peine de le déclarer à la mairiernrJ'aurai voulu savoir s'il serait possible de l'obliger à faire un test ADN et qu'il me paie une pension alimentaire??rnrnDepuis qu'il a refait sa vie et a mit sa copine enceinte mon fils n'est plus rien a ses yeux.rnrnJ'avoue que la vie avec mon fils (seule) et tres dur mon fils ressent ce rejet et cet abandon alors que j'ai beau tout faire pour lui mais je pense qu'il a une rancœur envers son pere mais ose lui affirmer et c'est moi qui subit se mal etre rnrnJe vous remercie par avance de votre reponse qui je l'espere pourra m'aider dans mes futurs démarches.

Par **jeetendra**, le **28/06/2009** à **08:25**

bonjour, vous pouvez introduire une action en justice en recherche de paternité naturelle auprès du père biologique de votre enfant, le recours à un avocat est obligatoire, vous devez consulter un avocat à cet effet, le test adn c'est le juge qui l'ordonne, bon dimanche à vous